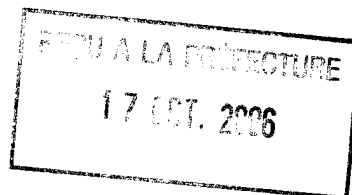


Service instructeur  
Mission Aménagement de la Montagne

N° M<sup>e</sup> 37-06

Service consulté  
SCA - DIF  
ADT



**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE LOISIRS DE  
MONTAGNE ETE-HIVER POUR LE SITE D'INTERET LOCAL DU FRENZ**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer une participation départementale de 41 387 € en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour des opérations de restructuration et de modernisation du site de loisirs de montagne été-hiver du Frenz.*

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur de la modernisation des sites de loisirs été-hiver de la montagne haut-rhinoise. Il doit permettre la programmation de crédits destinés à financer des opérations de modernisation des infrastructures de loisirs du site d'intérêt local du Frenz qui doivent encore être réalisées avant la prochaine saison.

La station du Frenz, inscrite dans le dispositif d'aide départementale pour les petites stations d'intérêt local, a fait l'objet d'une étude de restructuration, confiée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin au cabinet AGC Consultant.

Suite aux préconisations de cette étude présentée au printemps 2005, une première tranche de travaux a été définie sur les années 2005/2006.

Cette première tranche a visé à amorcer le positionnement retenu, à savoir « Le Frenz – espace de découverte 4 saisons » et a permis la réalisation d'opérations telles que :

- la modernisation du Télési du Solmont et la sécurisation de la piste de luge,
- l'aménagement d'un point d'eau et d'un coffret de branchement électrique pour faciliter l'accueil de manifestations.

Sont également prévues ou sont en cours de réalisation :

- la création de sentiers raquettes et pédestres,
- la mise en place d'une signalétique à la fois d'approche et d'information sur place,
- l'intégration paysagère des aménagements existants et à venir avec un habillage bois.

Au titre du programme d'aménagement 2006, sont programmées :

- la création d'un concept structurant attractif : le premier parc de Nordic Walking intégré en Alsace,
- l'installation d'équipements d'accueil : tables, bancs, toilettes publiques, jeux pour enfants.

Le coût total de l'ensemble de ce programme s'élève à 45 986 € pour lequel une participation départementale à hauteur de 90 %, soit 41 387 €, est sollicitée et dont la répartition serait la suivante :

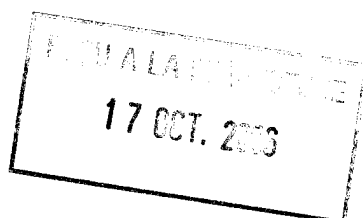
- création du Nordic Walking Parc : subvention d'un montant de 20 700 €,
- équipements d'accueil : subvention d'un montant de 20 687 €.

dépenses	Montant subventionnable € HT
Nordic Walking Parc	23 000
Equipements d'accueil	22 986
<b>TOTAL</b>	<b>45 986</b>
recettes	Montant € HT
Subvention du Conseil Général 68	41 387
Communauté de Communes de Saint-Amarin	4 599
<b>TOTAL</b>	<b>45 986</b>

En conclusion, je propose à votre Commission :

- d'accorder un crédit de 41 387 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin sur un montant subventionnable de 45 986 € au titre du programme 2006 pour réaliser les travaux de modernisation et de développement du site du Frenz, respectivement 20 700 € pour l'opération du Nordic Walking Parc et 20 687 € pour les équipements d'accueil,
- d'affecter ce montant dans le cadre du programme FO44 aménagement été/hiver des stations de montagne sur l'autorisation de programme N° 1/2006 fonction 94 nature 20414 enveloppe 79994 aux opérations du site du Frenz telles que détaillées dans le présent rapport,
- d'autoriser le versement à la Communauté de Communes de Saint-Amarin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER